

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris le 16 février 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Très forte suspicion de présence du virus ToBRFV sur des tomates en serre
dans une exploitation du Finistère**
—

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation confirme une très forte suspicion du virus ToBRFV sur des tomates en serre dans une exploitation agricole du Finistère. Ce virus émergent n'a pas d'impact sur l'homme. Il n'a jusqu'ici jamais été détecté en France.

Les services de la DRAAF Bretagne ont réalisé une inspection le 11 février suite à un autocontrôle (analyses pour recherche du virus) réalisé après identification, sur des tomates, de lésions compatibles avec cette maladie. Les résultats officiels devraient être communiqués lundi prochain par le laboratoire national de référence.

Dans l'attente, des mesures conservatoires ont été déployées et l'exploitation placée sous séquestre complet avec :

- confinement des deux serres de l'exploitation avec interdiction d'accès ;
- consignation de l'ensemble des plants, semences, fruits et matériels de l'exploitation
- application de mesures de biosécurité (isolement des matériels, désinfection, gestion des résidus).

Une enquête est en cours pour identifier les sources éventuelles de contamination ainsi que les éventuelles exploitations qui auraient été en lien. La destruction de l'ensemble des plants de tomates des serres contaminées sera réalisée dès la confirmation officielle du foyer.

Le virus du fruit rugueux de tomate brune (ToBRFV ou TBRFV) n'est pas transmissible à l'Homme. Son impact économique est par contre majeur : il peut infecter jusqu'à 100% des plantes sur un site de production de tomates, poivrons, piments, ce qui le rend redoutable pour les cultures à haute densité de plantation comme les cultures sous serre. Il est extrêmement résistant, et peut être transmis par les semences et les plants, par les tomates pouvant elles-mêmes véhiculer le virus, ou par l'activité humaine (manipulation, utilisation de

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

matériel contaminé). Ce virus a été observé pour la première fois en Israël en 2014, et a ensuite été trouvé en 2018 sur des cultures de tomate au Mexique, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Italie et enfin en 2019 aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Grèce.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation **appelle tous les producteurs et des jardiniers amateurs à une extrême vigilance** :

- Lors de l'achat de semences ou de plants de tomates ou de piments et poivrons, il convient de s'assurer qu'ils sont accompagnés d'un certificat ou passeport phytosanitaire garantissant leur statut indemne vis-à-vis du virus
- Des mesures de biosécurité doivent être strictement appliquées dans toute exploitation pour prévenir toute introduction et diffusion du virus sur le territoire : nettoyage-désinfection systématique des mains après manipulation des plants, semences, ou fruits de tomates, poivrons ou piments de l'exploitation ; le matériel et les vêtements et équipements de travail doivent être spécifiquement dédiés à la manipulation des végétaux sensibles.
- La détection précoce de toute introduction du virus sur le territoire est cruciale pour endiguer sa diffusion : en cas d'apparition de symptômes évocateurs, tout professionnel ou tout jardinier amateur est tenu de les déclarer immédiatement à la DRAAF.

La diffusion de ce virus sur le territoire national aurait des conséquences économiques majeures pour la filière mais également les jardiniers amateurs. La tomate est le premier légume consommé par les Français avec un peu plus de 13,9 kg par ménage et par an. La culture de tomates en France est la première culture légumière avec 712 000 tonnes produites en 2018 ; elle est également largement cultivée en jardin potager avec près de 400 000 tonnes produites chaque année.